Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251201-B25_097-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B25-097

Séance du lundi 1er décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en la salle du Cheval Blanc à Plourin-lès-Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 25 novembre 2025
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 27

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Solange Creignou, Guy Pennec, Anne Catherine Lucas, Julien Kerguillec, Catherine Tréanton, Roger Héré, Christophe Micheau, François Girotto, Alban Le Roux, Marc Rousic, Brigitte Mel, Claude Poder, Nathalie Barnet, David Guyomar, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Yvon Laurans, Valérie Scattolin, Nicole Segalen-Hamon, Joseph Irrien, Hervé Saint-Jalm, Jean-René Péron, Francis Lebrault, Bernadette Auffret, Joëlle Huon, Gilles Créach.

Étaient absents excusés : François Hamon, Nathalie Bernard, Renaud de Clermont-Tonnerre, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Gwénolé Guyomarc'h, Monique Nedellec, Anne-Marie Kerviel.

Admissions en non-valeurs et créances éteintes – Année 2025
Budget principal

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°16 " Permettre aux acteurs économiques de s'adapter " et n°17 " Développer le tissu de TPE et PME

Rapporteur : François Girotto

Les nomenclatures comptables M57, M43, M49 distinguent les admissions en non-valeurs et les créances éteintes. Le second terme recouvre les titres de recettes irrécouvrables dans le cadre de procédures collectives (liquidations judiciaires, plan de surendettement des particuliers débouchant sur une procédure de rétablissement personnel sans liquidation du patrimoine du débiteur).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les états d'admission en non valeur et des créances éteintes pour 2025 du budget principal présentés par le SGC de Morlaix Communauté,

Il est proposé :

- d'admettre en non-valeurs et créances éteintes les sommes ci-dessous indiquées,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les budgets concernés sur les articles budgétaires 6541 «créances admises en non-valeurs » et 6542 «créances éteintes»

Budget	**Admission en non-valeurs - compte 6541 Montant TTC**	**Créances éteintes - compte 6542 Montant TTC**
Budget Principal Morlaix Communauté	1 520,10€	1 894,42 €

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251201-B25_097-DE

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver l'admission en non-valeurs et créances éteintes 2025 du Budget principal telle que présentée,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

